



prêt hypothécaire - surendettement - après un décès

Par **cb11**, le **24/03/2022 à 15:19**

Bonjour,

je vous contactes car ma mère est décédée, elle avait fait un prêt hypothécaire auprès de la cfcv, prêt qui se termine en 2044...ma mère avait 63 ans quand elle a souscrit ce prêt, je ne comprends pas comment on peut faire un prêt à une personne, jusqu'à ses 94 ans...

je souhaiterai savoir les démarches à suivre, et comment être aider s'il vous plait?

MERCI

Par **Zénas Nomikos**, le **24/03/2022 à 15:39**

Bonjour,

avez-vous pensé à l'acceptation de la succession à concurrence de l'actif net?

Si la succession est manifestement déficitaire vous avez la possibilité de renoncer à la succession.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

Par **Marck.ESP**, le **24/03/2022 à 18:01**

Bonjour

Votre mère avait -elle souscrit l'assurance emprunteur ?